

AVIS PUBLIC :

Entrée en vigueur d'un règlement

Municipalité du Canton Arundel

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée que le règlement suivant est entré en vigueur :

Règlement #235 décrétant la tarification des activités, biens et services municipaux

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation, pendant les heures de bureau, à l'hôtel de ville située au 2, rue du Village.

Donné à Arundel, le 21 mars 2018

PUBLIC NOTICE

Entry into force of by-law

Municipality of the Township of Arundel

Public notice is hereby given by the undersigned that the following by-law entered into force on March 20th 2018

By-law #235 decreeing the rate of municipal activities, goods and services.

A copy of that by-law is available for consultation during office hours at the Town Hall located at 2 Village Street.

Given in Arundel, March 21st 2018



France Bellefleur, CPA, CA
Secrétaire-trésorière / Directrice générale
Secretary-treasurer / Director general